



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

Section II : OBJET DU MARCHÉ

1) Description

Objet du marché :

CREATION D'UNE VOIE VERTE DE LA RUE AGATHE A LA RUE DES PUITES

Type de marché : Travaux

Code CPV : 45000000 - travaux de construction

Divisions en lots : Oui

non

Les prestations sont réparties en 2 lots et font l'objet de marchés distincts

- Lot n°1 : VRD
- Lot n°2 : Espaces Verts

Les candidats ont la possibilité de répondre pour un ou plusieurs lots.

Variantes facultatives : autorisées

non

Variantes obligatoires : oui

non

Lot n°1 : VRD : Variante n°1: Enrobé tiède sur la chaussée

2) Visite du site des travaux

Chaque candidat, préalablement à la remise de l'offre, pourra prendre contact avec les Services Techniques Municipaux, auprès de Monsieur RUHLMANN au 03 86 26 50 36 afin de visualiser le site.

3) Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des travaux: **09/03/2020**

Délai de réalisation des travaux : (la semaine compte 7 jours calendaires)

8 semaines pour l'ensemble des lots à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de début des travaux (y compris délais de commande)

Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1) Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant ;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

Préalablement le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

Les candidats devront obligatoirement remettre les pièces administratives demandées dans le cahier des charges. En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits

Section IV : PROCEDURE

1) Type de procédure/ Mode de passation

Le marché sera passé, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général et ne pas donner suite au dossier.

Procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics.

2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans la lettre de commande.

3) Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres : 16/01/2020 – 12 heures

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro

Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1) Autres informations

Adresse de retrait des dossiers :

Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf : VOIEVERTE).


Il est fortement conseillé de s'inscrire avec une adresse mail valide et consultée régulièrement sur cette plateforme pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.

Réception des offres :

Les plis devront être « déposés » sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante <https://marches.ternum-bfc.fr>, avant la date et l'heure de réception des offres.

2) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
 03.80.73.91.00

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :

Greffe du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.02

3) Adresse où l'on peut demander des renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le site du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant téléchargé le DCE sur la plateforme territoires numérique (sous condition de non-anonymat sur cette dernière) 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

4) Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/12/2019

Pour le Maire
L'Adjoint aux travaux
Charly BRUERE

